LE COIN DE LA DOCUMENTALISTE

Suzie Désilets sdesilets@asstsas.qc.ca

« Vapoter » sur les lieux de travail : prudence !

La cigarette électronique (CÉ) n'est pas visée par la Loi sur la santé des non-fumeurs (Canada) et la Loi sur le tabac (Québec).

Actuellement, il est difficile de se prononcer sur l'absence de risque pour les non-utilisateurs exposés aux vapeurs de CÉ. D'une part, les dispositifs mis en marché et leurs contenus varient grandement d'une marque à l'autre. Rien de surprenant, puisque les fabricants de CÉ ne sont soumis à aucune réglementation. D'autre part, les recherches portent surtout sur les émanations des CÉ avec nicotine, au détriment des CÉ sans nicotine (INSPQ, 2013). Enfin, comme le produit est nouveau, il est impossible d'en connaître le profil d'innocuité à long terme.

Par contre, études et rapports permettent déjà de savoir qu'on peut retrouver n'importe quelle substance à n'importe quelle concentration dans la multitude de produits vendus. Quant aux étiquettes censées informer les consommateurs, elles comporteraient des omissions ou des erreurs. Par exemple, on aurait retrouvé des produits chimiques synthétiques non mentionnés et autres impuretés dans les liquides. De même, certaines CÉ vendues sans nicotine en contiendraient quand même (INSPQ, 2013).

Tout comme Santé Canada, le Directeur national de santé publique invite les usagers de CÉ à ne pas consommer dans les lieux où il est interdit de fumer, conformément à la Loi sur le tabac (MSSS, 2014). De son côté, l'Organisation mondiale de la santé a procédé à l'évaluation des composés chimiques présents dans les CÉ (OMS, 2014). Outre la nicotine - un addictif - et le propylène glycol - un irritant - les aérosols analysés contiendraient généralement des substances cancérigènes telles que le formaldéhyde et l'acroléine. Rien de moins ! ●

Photo : Veer.com

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX. *Mise en garde contre la cigarette électronique ou d'autres produits équivalents*, [En ligne] [http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/index.php?mise-en-garde-contre-la-cigarette-electronique] (consulté le 9 octobre 2014).

POIRIER, H., C. STICH. *La cigarette électronique : état de la situation*, 2013, [En ligne] [http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1691_cigarelectro_etatsituation.pdf] (téléchargé le 9 octobre 2014).

OMS. *Inhalateurs électroniques de nicotine : rapport de l'OMS*, version révisée 1er septembre 2014, [En ligne] [http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop6/FCTC_COP6_10Rev1-fr.pdf].

INDOOR ENVIRONMENTAL QUALITY COMMITTEE AND RISK ASSESSMENT COMMITTEE. *White Paper: Electronic Cigarettes in the Indoor Environment,* 2014, [En ligne] [https://www.aiha.org/government-affairs/Documents/Electronc%20Cig%20Document_Final.pdf] (téléchargé le 28 octobre 2014).